

L'école publique en Haute-Marne

Déposé le 10/10/2014



- Elections professionnelles, droit syndical
- Rythmes scolaires, consultations, quelques mots pour SEGPA / EREA, carte scolaire (ajustements)

Elections professionnelles

En 2011, vous avez été 40,1 % à voter en Haute-Marne.

Jusque là, il fallait au moins 50 % pour valider les élections. Désormais, quel que soit le taux de participation, la représentativité de chaque organisation syndicale en CAP et CT sera définie le 4 décembre au soir.

Pourtant, cela ne peut être satisfaisant. Quel poids aurons-nous face à l'administration si nous ne sommes mandatés que par une très faible proportion d'entre vous ?

Le vote électronique par internet a été simplifié mais il reste plusieurs étapes...

Dès maintenant, vous devez créer votre espace électeur.

L'identifiant nécessaire pour voter vous parviendra dans votre école ou à domicile entre le 4 et le 12 novembre. Mais, jusqu'au 4 décembre, vous pourrez le récupérer si vous l'avez perdu.

Du 27 novembre au 4 décembre, on vote : à noter dans les agendas !

Droit syndical

Au moins 16 refus pour la réunion du 1er octobre dans le nord du département

Le manque de moyen en remplaçants et l'obligation d'accueil sont utilisés par l'administration pour justifier la remise en cause du droit aux réunions d'information syndicale à la veille des élections professionnelles. Nous nous interrogeons sur les réelles volontés d'un gouvernement dit de gauche qui, dans une récente circulaire, tend à redonner des droits perdus en 2008 mais contraint tellement son application qu'elle sera inapplicable. Cependant, dans certains départements, le Loir-et Cher et l'académie d'Orléans par exemple, des Inspecteurs d'Académie ont quand même permis à un maximum d'enseignants d'assister aux réunions syndicales (Des écoles ont même été fermées.). Ce n'est pas le cas en Haute-Marne où, dès l'annonce de ces réunions, l'administration, après avoir tenté de nous faire changer de dates, s'est arc-boutée en bloquant les autorisations sur Saint-Dizier, bien souvent de manière arbitraire.

SNUipp-FSU 52
17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT
03.25.02.78.69
snu52@snuipp.fr
<http://52.snuipp.fr>



Comité de suivi des Rythmes scolaires

Tout va très bien, madame la marquise ! Si les élèves et les enseignants sont fatigués, c'est parce qu'ils ne se sont pas encore adaptés ! S'il existe des problèmes (occupation des salles de cours pour les NAP, « passation » compliquée des élèves entre enseignants et animateurs, horaires des bus en décalage avec les heures de sortie, etc), il ne s'agit

que d'ajustements de rentrée !

Et tout cela va rentrer dans l'ordre très vite, d'autant plus vite que le « chantier de l'année » est l'adaptation des emplois du temps aux rythmes chronobiologiques des élèves !

Comme déjà l'an dernier, l'administration veut seulement montrer aux élus, représentants de parents d'élèves, etc. , présents dans le comité de suivi des rythmes (qui s'est réuni le vendredi 26 septembre) une vitrine la plus impeccable possible. Les difficultés ou problèmes y sont minimisés (ajustements), les conditions de travail des enseignants à peine interrogées (adaptation), le dogme du rythme des 5 matinées martelé.

Le SNUipp-FSU 52 ne participera plus à cette mascarade !



15 octobre,
profitez de la
pause pour
activer
votre espace
électeur, si
ce n'est déjà
fait.

Toutes les explications sur
52.snuipp.fr

Carte scolaire Ajustements de rentrée

- Ouverture d'une CLIS à Saint-Dizier
- Création de 2 postes de TR ZIL sur Saint-Dizier
- A Nogent, les 2 écoles maternelles sont appelées à être regroupées. Pour cette raison il n'y a pas eu d'ouverture mais un TR ZIL affecté à l'année.
- Création d'un poste à profil à la DSDEN en soutien à P. Dodin pour la gestion des AVS.

Consultations

*Des outils sur notre site :
52.snuipp.fr*

Lors du groupe de travail du 18 septembre, le DASEN nous a annoncé que les consultations (socle commun en élémentaire, programmes en maternelle)

auraient lieu le vendredi 3 octobre après-midi (1/2 journée banalisée) dans toute l'Académie sur décision du Recteur.

Nous nous sommes étonnés du choix de cette date. Quid des écoles ne travaillant pas le vendredi après-midi ? ou durée de 2h 1/4 au lieu des 3h annoncés par la ministre, problèmes pour l'organisation des cantines, garderies, etc.

Le DASEN nous a répondu que ce choix tenait compte d'impondérables tels que les transports assumés par les Conseils Généraux, et qu'une solution était à l'étude pour les écoles libérant le vendredi après midi. Nous avons compris qu'il n'était surtout pas question de libérer un mercredi matin alors même que la réforme des rythmes venait juste d'être appliquée partout en France. C'est donc cette date qui figurait dans la circulaire envoyée aux écoles quelques jours plus tard. Mais bien sûr, pour les transports scolaires, il est plus facile de les supprimer totalement un mercredi matin que de les réorganiser un vendredi à midi. D'où le report de la consultation au mercredi 15 octobre.

Et cela alors que beaucoup d'écoles avaient déjà fait passer un mot aux parents d'élèves afin de leur permettre de s'organiser.....

SEGPA

Dans les discussions qui vont se poursuivre sur l'avenir de la SEGPA, le SNUipp-FSU rappellera son attachement à cette structure, avec à minima 4 divisions à simple niveau, une directrice ou un directeur formé-e et l'amélioration des conditions de travail des personnels.

EREA

Depuis de nombreuses années, ces établissements sont isolés. Ils sont également fragilisés par un manque criant de départs en formation spécialisées, par l'absence de pilotage au plan national et académique, par des textes réglementaires datés concernant les différentes fonctions des professionnels qui y exercent. De ce point de vue, l'ouverture du chantier par le ministère peut et doit être l'occasion de conforter et d'améliorer ces structures. Les tentatives de remplacement des PE-éduc par des AED (emplois précaires et sous payés, personnels non formés) ne sont pas acceptables. Le SNUipp-FSU interviendra (...) pour que tous les EREA et en particulier leurs internats éducatifs soient pourvus en personnels titulaires et formés à leurs missions.

Il est urgent de donner les moyens humains, financiers et organisationnels à ces structures qui participent pleinement, comme l'a montré le rapport de l'Inspection Générale, à la lutte contre le décrochage scolaire.